



T F
5 5
1 1
4 4

2 2
5 5
2 2
— —
3 3
1 0
6 3
1 6

POSTE : Entraîneur de l'Équipe du Québec

KARATÉ QUÉBEC est l'organisation de régie reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du gouvernement du Québec ainsi que par Karaté Canada, dont la mission première est d'assurer un leadership en matière de développement et de promotion du karaté au Québec.

KARATÉ QUÉBEC adhère au Mouvement « Entraînement responsable » (MER) de l'Association Canadienne des Entraîneurs visant à garantir la protection des athlètes et des entraîneurs.

KARATÉ QUÉBEC est présentement à recruter 4 à 6 entraîneurs en kumite et 2 entraîneurs en kata pour l'Équipe du Québec en vue de la saison 2016-2017, soit du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017.

Sommaire

Participer à la planification et à l'organisation des activités de l'Équipe du Québec en conformité avec les valeurs de Karaté Québec. Travailler en collaboration avec l'entraîneur-chef et les autres entraîneurs de l'Équipe du Québec ainsi que participer à d'autres activités et camps d'entraînement, selon la disponibilité.

Vision/mission de l'Équipe du Québec

Karaté Québec, par l'entremise de l'Équipe du Québec, veut :

- Promouvoir les valeurs de l'association
- Veiller à ce que ses athlètes se distinguent par un respect constant des règles, des adversaires, des arbitres et de tous les intervenants. Les athlètes doivent être reconnus pour leur esprit sportif et leur détermination. Ils sont prêts à relever des défis et à affronter l'adversité.
- Faire prendre conscience aux athlètes que la victoire est certes importante, mais pas à n'importe quel prix. Elle s'obtient avec dignité et intégrité.
- Travail d'équipe dans le respect, l'harmonie et l'intérêt collectif des membres et de l'organisation.
- Offrir un encadrement permettant à l'athlète de réaliser des performances à la mesure de ses capacités.

Superviseur immédiat

Entraîneur-chef de l'Équipe du Québec

Principales fonctions

En collaboration avec l'entraîneur-chef et les autres entraîneurs de l'Équipe du Québec, participer à :

- La planification et la prise en charge des entraînements de l'Équipe du Québec ;
- La planification de la préparation de l'Équipe du Québec en vue du Championnat canadien;
- La mise en œuvre des activités de l'Équipe du Québec;
- La supervision et la sécurité des athlètes de l'Équipe du Québec chaque fois que ces derniers sont réunis officiellement et informer l'entraîneur-chef s'il y a un problème;
- La planification et la prise en charge de camps d'entraînement et de développement.

L'entraîneur devra aussi :

- Voir à l'application et le respect par les athlètes des règlements lors des différents déplacements et activités;
- Participer aux rencontres convoquées par l'entraîneur-chef de l'Équipe du Québec ou le Conseil d'administration de Karaté Québec ;



- Informer Karaté Québec des projets à venir et en développement ;
- Participer à toutes autres tâches connexes.

Exigences

- Formé ou certifié Compétition-Introduction du PNCE ou en voie de l'être
- Détenir un grade d'arbitrage valide ou avoir suivi un séminaire d'arbitrage au cours des 2 dernières années ou s'engager à participer à un séminaire d'arbitrage au plus tard le 31 octobre 2016
- Avoir suivi la formation « Éthique et Sport » ou s'engager à suivre cette formation au plus tard le 31 octobre 2016
- 18 ans ou plus
- Ceinture noire
- Expérience comme entraîneur personnel ou dans un Dojo, auprès d'athlètes élités participant aux Sélections de l'Équipe du Québec
- Être membre en règle de Karaté Québec
- Ne pas avoir d'antécédent judiciaire

Atouts

- Ex-athlète ou ex-entraîneur de l'Équipe du Québec ou de l'Équipe nationale;
- Bilinguisme
- Avoir fait du bénévolat au sein de son Dojo ou de Karaté Québec, lors des activités officielles de Karaté Québec

Les entraîneurs sélectionnés devront :

- Endosser la vision/mission de l'Équipe du Québec
- Signer le contrat de l'Entraîneur bénévole
- Signer la déclaration sur les conflits d'intérêts
- Signer la déclaration de confidentialité
- Signer le code d'éthique et de conduite de l'entraîneur
- Obtenir et fournir à Karaté Québec un rapport de vérification des antécédents judiciaires
- Veuillez aux intérêts de l'Équipe du Québec avant les leurs ou ceux de leur dojo

Qualités requises

- Déterminé
- Capacité à travailler en équipe
- Intègre
- Juste et équitable
- Capacité d'adaptation
- Autonome
- Motivateur
- Compétence de formateur et d'enseignant
- Respectueux
- Esprit sportif

Rémunération du poste

- Poste bénévole sans rémunération
- Remboursement de dépenses selon la Politique de remboursement de Karaté Québec

Autres informations

- Un athlète actif au sein de l'Équipe du Québec ou lors des épreuves de sélection de l'Équipe du Québec, ne peut être entraîneur de l'Équipe du Québec.
- Entrée en fonction : Immédiate
- Durée du mandat : Jusqu'au 30 juin 2017 avec possibilité de renouvellement sur une base annuelle
- Nombre de poste à combler : 4 à 6 en kumite et 1 à 2 en kata



- Le nombre d'entraîneur provenant d'un dojo est limité à un seul. Le Conseil d'administration, sur recommandation de l'entraîneur-chef, pourra approuver une dérogation à cette règle advenant une nécessité en ce sens, avec certaines restrictions aux responsabilités du second entraîneur du même dojo.

Le choix des entraîneurs accompagnant l'équipe au Championnat canadien **2017** sera déterminé après une analyse des besoins de l'Équipe du Québec, de la disponibilité des entraîneurs et des budgets disponibles de Karaté Québec.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de présentation et curriculum vitae à Georges Struthers, directeur des activités de Karaté Québec à dg@karatequebec.com **au plus tard le 21 août 2016**. Le candidat intéressé devra présenter dans sa lettre les raisons qui le motive à présenter sa candidature en tant qu'entraîneur de le l'Équipe du Québec et devra aussi clairement identifier à quel dojo il est membre ou il est associé.

Une entrevue pourrait être administrée.